Compte rendu de la séance du vendredi 05 Février 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le cinq février à dix huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian TRONCHE, Maire.
Etaient présents : M. Christian TRONCHE, M. Yoland BELLANGER, Mme Emily RIGAUT, Mme Sandra DURANT, Mme Suzanne ISELIN, M. Claude PRUNET, Mme Sylviane TRONCHE, M. Thomas SPEMENT.
Représentés :

Mme Marie-Ange CHIVOT par Mme Sylviane TRONCHE
M. Jean-Pierre MORET par M. Christian TRONCHE
M. Richard NEDATI par M. Yoland BELLANGER

Secrétaire de séance : Sylviane TRONCHE

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil :

Renforcement et élargissement de la route de crépoil
Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de renforcement de la voirie communale route de Crépoil.
Il précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural 2021 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable.

Renforcement de voirie : sortie Villemeneux au RD 73

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renforcement de la voirie de Villemeneux au RD 73.

Le financement de l'opération serait le suivant :

Part communale	14 457,00 € HT
TVA	2 891,40 € HT
TOTAL TTC à la charge de la commune	17 348,40 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité le projet présenté.

Projet d'aménagement d'un terrain multisports

Mme Emily RIGAUT et M. Thomas SPEMENT proposent au Conseil Municipal l'aménagement d'un terrain multisports, en bas de Tancrou. Deux devis nous sont parvenus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De Valider le projet aménagement d'un terrain de sports,
- D'autoriser M. le Maire, Mme Emily RIGAUT et M. Thomas SPEMENT à solliciter l'obtention de subventions auprès de divers organismes subventionneurs.

- D'engager les travaux que lorsque les subventions seront accordées.
- De signer tous les documents relatifs à ce projet.

M. le Maire précise qu'un rendez-vous est pris avec un technicien du Conseil Départemental. Il remercie Mme Bullot, conseillère départementale qu'il avait sollicitée, pour son efficacité.

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Saint-Pierre-Les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Tresigny

Après l'exposé de M. le Maire

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'adhésion des communes de Saint-Pierre-les-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

infos diverses

Plan informatique subventionné à 70%

L'éducation nationale informe les communes de leur possibilité à être subventionnée dans le cadre d'équipement numérique. Mme Tronche estime qu'il faut saisir cette opportunité et constituer le dossier en partenariat avec l'enseignante.
Le Conseil émet un avis favorable à cette demande de subvention.

Défibrillateur

Mme Tronche donne au conseil les documents d'une autre société, la précédente n'ayant pas répondu à notre questionnement. Les conditions semblent répondre à notre attente : coût, maintenance…
M. le Maire se charge de la contacter.

Circulation

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'une administrée évoquant la difficulté à circuler en toute sécurité : demande de trottoirs, de ralentisseurs, radar pédagogique…

Trottoirs

- Projet intéressant qui ne pourra être mis en œuvre qu'à moyen terme pour les raisons suivantes :
  - L'essentiel des connexions au réseau d'assainissement n'est pas achevé.
  - Obtenir l'avis favorable du Conseil départemental 77, la Grande rue étant une départementale.
  - D'importants travaux de voirie sont en cours et/ou vont être programmés :
    - Trottoirs à Rutel,

- Réfection d'une partie de route à Villemeneux et Montsoutin,
- Elargissement et aménagement de la route de Crépoil.

Ralentisseurs ou autre mise en sécurité

- La pose de ralentisseurs sera soumise à l'avis du CD77 pour les raisons citées au dessus.
- L'endroit restera à bien déterminer car les riverains auront à supporter le bruit occasionné par le passage des véhicules tels les camions... etc
- D'autres systèmes peuvent être envisagés comme des chicanes par exemple. La faisabilité est aussi à étudier.

Concernant l'achat d'un radar pédagogique, l'efficacité/coût ne retient pas l'attention du Conseil.

Mme Tronche indique que le problème signalé sur la Grande rue se pose également rue du Chep. L'étude devra porter sur ces 2 voies. Il est à noter que le STOP implanté à l'angle de la Grande rue et de la rue du Vivier est généralement bien respecté et permet de réduire la vitesse lorsque l'on arrive de Lizy ou la Ferté. Ce n'est, hélas, pas suffisant, tout le monde en convient.
M. Bellanger suggère la présence impromptue de la Gendarmerie à certains moments de la journée. La sécurité de circulation reste une priorité et la demande faite par une tancretienne est prise en compte.

Masques jetables

Mme Iselin rappelle que les masques sont à jeter dans les sacs des ordures ménagères et non dans les recyclables (encore moins sur la chaussée).

Parking de la Mairie

Il est envisagé de réserver des places pour la mairie, l'école et la garderie. Lors des jours scolaires et permanence de Mairie, il est parfois difficile de stationner.

Remerciements

M. et Mme BOSSUAT remercient la commune pour le colis gourmand de noël et en profitent pour présenter leurs vœux à l'ensemble du Conseil.

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h00

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000